

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

—
MAIRIE

VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC
SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026
PREF 31

date de convocation : 16/03/2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Julien MAZERIES, en qualité de doyen de l'assemblée,

Présents : LE CHEVILLER Nicolas, BOUTELEUX Marie, JOUFFREAU Maxime, GERMA-LEBEL Cécilia, MAZERIES Jean-Julien, D'ARGOUBET Sabine, VASSAL Jean-Paul, SENTUC Elodie, RECHATIN Mathis, LARROQUE Leslie, BRAYAT Loïc, MARROT Christelle, SUSIGNAN Cédric, TRILLA Karine, ROUANET Benjamin

Absents excusés : PROVENDIER Philippe, ANTONUCCI Alexia, PARISE Denis, RENARD Lauriane

Mr Mathis RECHATIN a été élu secrétaire de séance

2026-03-12 : Installation du conseil municipal élu le 15 Mars 2026

Monsieur Jean-Julien MAZERIES donne les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2026

La liste conduite par Monsieur Nicolas LE CHEVILLER – tête de liste « Villaudric au Cœur » - a recueilli 525 suffrages et a obtenu 15 sièges, la liste conduite par Monsieur Philippe PROVENDIER – tête de liste « Une énergie pour Villaudric » - a recueilli 445 suffrages et 4 sièges

Sont élus:

- LE CHEVILLER Nicolas
- BOUTELEUX Marie
- JOUFFREAU Maxime
- GERMA-LEBEL Cécilia
- MAZERIES Jean-Julien
- D'ARGOUBET Sabine
- VASSAL Jean-Paul
- SENTUC Elodie
- RECHATIN Mathis
- LARROQUE Leslie
- BRAYAT Loïc

- MARROT Christelle
- SUSIGNAN Cédric
- TRILLA Karine
- ROUANET Benjamin
- PROVENDIER Philippe
- ANTONUCCI Alexia
- PARISE Denis
- RENARD Lauriane

Monsieur Jean-Julien MAZERIES, déclare le Conseil Municipal installé, tel qu'il a été constitué lors des élections du 15 Mars 2026

Conformément à l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Mr Jean-Julien MAZERIES propose de désigner Mathis RECHATIN, benjamin du Conseil Municipal, comme secrétaire.

Mr Mathis RECHATIN est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Mr Jean-Julien MAZERIES dénombre 15 conseillers régulièrement présents et constate que le quorum posé par l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales est atteint.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Doyen,

J.J MAZERIES



Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de conseillers présents	15
Nombre de suffrages exprimés	15
Pour	15
Contre	0